

DÉCISION

portant délégation de signature du directeur général

dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité durant l'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

- VU** la délibération n° 79-22 AT du 1^{er} février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;
- VU** l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;
- VU** l'arrêté n° 1920/CM du 26 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Moana BLANCHARD en qualité de directeur général de l'Office Polynésien de l'Habitat ;
- VU** la décision DG n° 2020032210000 du 22 mars 2020.

DÉCIDE

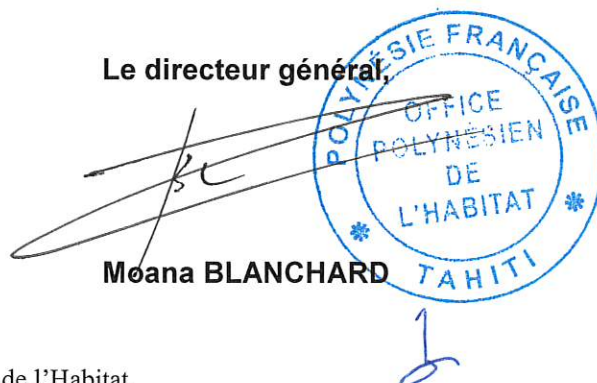
Article 1 : Dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité durant l'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19, Monsieur Moana BLANCHARD agissant en qualité de Directeur Général de l'Office polynésien de l'habitat, donne délégation au titre de la correspondance, pour signer « pour le directeur général et par délégation » toutes attestations relevant du service fait sur les factures de l'ensemble des services de l'établissement aux agents suivants :

- Madame Magali ABRIEL, directrice financière, Madame Christiane BOOSIE-TENIARO, directrice de l'habitat groupé et de la proximité, Madame Sandra EBB-TREBOUTA, directrice de la gestion du patrimoine, Monsieur Bruno MARTY, directeur de la maîtrise d'ouvrage, et Monsieur Charles NORDHOFF, directeur des aides et des ventes.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 23 mars 2020 et prendra fin en même temps que le dispositif de Plan de Continuité de l'Activité enclenché durant l'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19. Elle sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Pirae le 23 mars 2020

Le directeur général,



Moana BLANCHARD